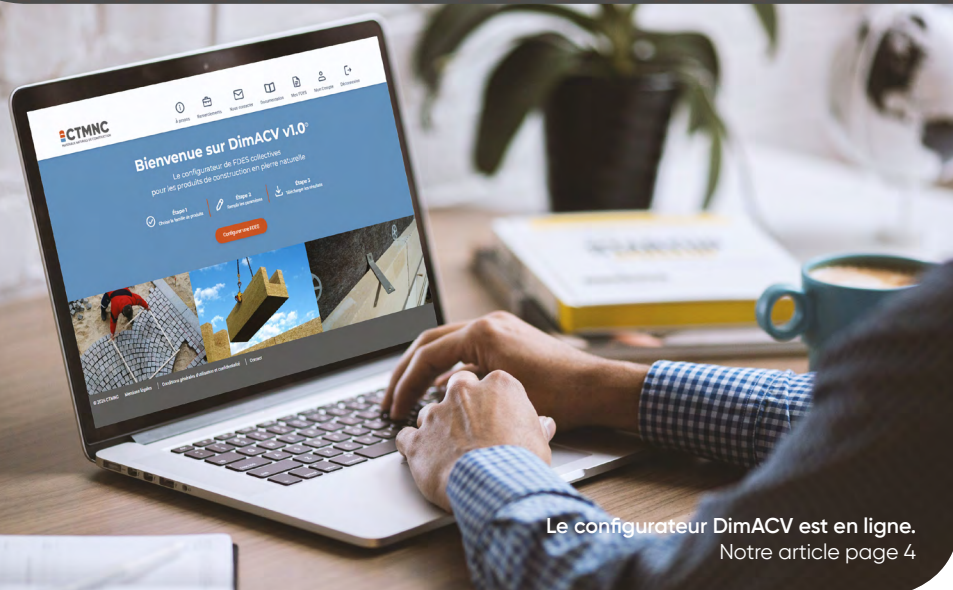


BLOG DE PIERRE

LETTRE D'INFORMATION DU CENTRE TECHNIQUE DE MATÉRIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION



Le configurateur DimACV est en ligne.
Notre article page 4

Voici le nouveau numéro de Blog de Pierre, le 26e ! Fidèle à sa vocation, cette lettre d'information annuelle revient sur les principales actualités du CTMNC et sur les évolutions qui marquent la filière de la pierre naturelle.

Commençons par un sujet essentiel : la modernisation de nos entreprises. Les investissements engagés par des carrières comme SETP, Rocamat ou Carrière de Luget, après ceux de Guinet-Derriaz ou Carrières de Noyant, parmi d'autres, illustrent leur volonté d'adapter les outils de production, d'améliorer les conditions de travail et de répondre toujours plus précisément aux attentes des marchés. Malgré un contexte économique difficile encore une fois cette année, ces démarches témoignent d'une confiance dans l'avenir de notre matériau et dans les savoir-faire français.

Cette dynamique s'accompagne de mouvements importants au sein de la profession. Le rachat de Rocamat par le groupe Iribarren Pierres Naturelles et l'arrivée de Sogepierre au sein de SETP traduisent une évolution du paysage industriel. Ces rapprochements peuvent contribuer à consolider les entreprises, à préserver les compétences et à renforcer la capacité de la filière à proposer une offre française diversifiée. Autre actualité importante : la publication par le BRGM d'une nouvelle carte des carrières actives de roches ornementales et de construction. Cet outil offre une vision actualisée de la richesse géologique et industrielle de notre territoire. Il rappelle que la France dispose de nombreux bassins d'extraction, de pierres variées et d'en-

treprises implantées au plus près des territoires. Cette connaissance est essentielle pour mieux faire connaître les ressources disponibles et favoriser la prescription des pierres françaises.

Le CTMNC connaît lui aussi une évolution concrète avec son projet de déménagement. Ce changement doit offrir à nos équipes un environnement de travail mieux adapté et permettre au Centre de poursuivre ses activités dans de bonnes conditions. Il s'inscrit dans une démarche plus large de modernisation, déjà engagée avec le renforcement du laboratoire, l'acquisition de nouveaux équipements et la digitalisation de plusieurs outils.

La pierre naturelle continue également de susciter l'intérêt des architectes et des futurs prescripteurs. Le concours Pierre 2026 « La Pierre Hybridée » en est une belle illustration. Plus récemment, la journée « Construire en pierre aujourd'hui en Bretagne », coorganisée par la Capeb Bretagne, les granitiers bretons et l'Ordre des Architectes, a elle aussi rencontré un vif succès. La pierre n'est pas seulement un héritage : elle est aussi une réponse contemporaine aux enjeux de durabilité, de sobriété et de qualité architecturale.

Toutes ces actualités montrent une filière en mouvement, capable d'évoluer sans renier ses fondamentaux. Elles rappellent l'importance du travail collectif entre entreprises, organisations professionnelles, prescripteurs et organismes techniques. Le CTMNC s'attache à jouer son rôle dans cette évolution, en apportant des réponses scientifiques, techniques et normatives, mais aussi en faisant mieux connaître les qualités de la pierre naturelle.

Vous retrouverez dans ce numéro ces différents sujets, ainsi que les avancées de nos travaux en matière d'environnement, de normalisation, de bâtiment, de voirie, de laboratoire et de diffusion des connaissances.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro de Blog de Pierre !



Emeric
de Kervenoaël,
Vice-Président du
CTMNC

SOMMAIRE

NORMALISATION

- 2 Le nouveau Règlement Produits de Construction (RPC)
- 3 Essais : de nouveaux protocoles pour évaluer la résistance des systèmes d'attache
- 3 La commission P72F pérennise son activité
- 3 Point sur la normalisation

ENVIRONNEMENT

- 4 Le configurateur de FDES collectives DimACV est en ligne
- 5 Projet Climaxion 2
- 6 Pierre naturelle - Fines de sciage : Et si le déchet devenait ressource ?
- 6 Exposition aux poussières
- 7 Un plan de prévention et d'éco-conception clé en main pour la filière pierre
- 8 Deux nouvelles actions pour structurer le réemploi de la pierre naturelle

BÂTIMENT

- 8 La pierre massive précontrainte
- 9 Résistance au feu de la maçonnerie en pierre calcaire
- 9 Ouvrage de référence sur la construction en pierre massive
- 9 Amendement du NF DTU 20.1
- 10 Lauzes de couverture

VOIRIE

- 11 Glissance après usure : Round Robin test
- 11 Phénomène d'oxydation de certains granites
- 11 Revêtements & Lumière : un guide bientôt disponible
- 11 Perméabilité : la pierre naturelle à l'épreuve de l'infiltration

CTMNC

- 12 Le Lithoscope® va faire peau neuve
- 12 Le CTMNC était présent au salon Rocalia 2025
- 13 Visite des experts judiciaires L'expertise réemploi du laboratoire ROC
- 13 Un laboratoire reconnu grâce à l'accréditation COFRAC
- 13 Un nouveau doctorant au CTMNC
- 14 Nouvelle carte des carrières actives : la filière actualise ses repères

MARBRERIE DÉCORATIVE

- 14 Actualités du GT Marbrerie

MARBRERIE FUNÉRAIRE

- 14 Actualités du GT Funéraire
- 14 Retour sur le salon Funéraire Paris 2025

INTERVIEW

- 15 Thomas Lecorguillé et Jean-Baptiste Horhant : le Granit de Bretagne désormais protégé à l'échelle européenne

MARMOMAC 2026
22 au 25 septembre 2026
Vérone - Italie
www.marmomac.com

CONGRÈS DE L'IDRRIM
6 et 7 octobre 2026
Beaune, Palais des Congrès
www.idrrim.com

CONGRÈS DES ARCHITECTES UNSFA
29 au 31 octobre 2026
Dunkerque, Palais des Congrès
www.congresdesarchis.com

SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL 2026
29 octobre au 1er novembre 2026
Paris, Carrousel du Louvre
www.patrimoineculturel.com

FUNEXPO 2026
18 au 20 novembre 2026
Lyon, Eurexpo
www.funexpo-expo.com

JOURNÉE TECHNIQUE ANNUELLE IMGC
19 novembre 2026
Paris, SMABTP
<https://journeetechnique2026.imgc.fr>

ROCALIA 2027
30 novembre au 2 décembre 2027
Lyon, Eurexpo
www.rocalia-events.com

Normalisation

Le nouveau Règlement Produits de Construction (RPC) : vers une industrie plus verte et numérisée



Adopté définitivement à la fin de l'année 2024, le règlement européen 2024/3110 renouvelle en profondeur le cadre applicable à la commercialisation des produits de construction. Il remplace progressivement le règlement de 2011 afin de moderniser le système de normalisation, de mieux intégrer les performances environnementales et d'accompagner la numérisation du secteur.

Publié le 18 décembre 2024, il est entré en vigueur le 7 janvier 2025 et s'applique, pour l'essentiel, depuis le 8 janvier 2026. Sa mise en œuvre restera toutefois progressive et dépendra largement de l'adoption de nouvelles spécifications pour chaque famille de produits.

Pourquoi cette révision était-elle nécessaire ?

Le RPC fournit un langage technique commun permettant de déclarer et de comparer les performances des produits de construction commercialisés en Europe. Le marquage CE indique que le fabricant assume la responsabilité des performances déclarées et du respect des exigences applicables au produit.

La filière pierre naturelle est directement concernée. Les produits finis couverts par une norme européenne harmonisée, tels que les éléments de maçonnerie, les produits de voirie, les revêtements muraux, les plaquettes modulaires ou les dalles de sols et d'escaliers, doivent être accompagnés d'une déclaration de performances et porter le marquage CE. Cette obligation ne concerne pas les blocs et tranches bruts.

Le fonctionnement du précédent règlement s'était néanmoins heurté à des difficultés de normalisation. Certaines normes proposées ne répondaient pas entièrement aux exigences juridiques européennes et ne pouvaient donc pas être rendues applicables. Le nouveau texte renforce le pilotage de la normalisation et permet à la Commission euro-

péenne d'adopter des spécifications communes lorsque la voie habituelle n'aboutit pas.

Quelles sont les principales nouveautés ?

Une place accrue pour l'économie circulaire. Le règlement couvre notamment les produits usagés, les produits imprimés en 3D et les kits. Il prévoit la possibilité d'introduire progressivement des exigences relatives à la durabilité, à la réparabilité, à la réutilisation, à la démontabilité et au recyclage.

Une Déclaration des performances et de conformité. La nouvelle DoPC réunit les performances du produit et la démonstration de sa conformité aux éventuelles exigences réglementaires applicables. Elle intégrera progressivement des données environnementales calculées sur l'ensemble du cycle de vie. Les données aujourd'hui communiquées au moyen des EPD (les FDES en France) ont ainsi vocation à être reprises dans la DoPC, selon un calendrier échelonné entre 2026 et 2032 et au fur et à mesure de l'entrée en application des nouvelles spécifications techniques harmonisées.

Un passeport numérique de produit. Accessible au moyen d'un QR code, il rassemblera la DoPC, les informations générales, les instructions d'utilisation, les données de sécurité et certains éléments de la documentation technique. Son fonctionnement précis doit encore être complété par des dispositions juridiques spécifiques.

Le système d'évaluation 3+. Destiné aux performances environnementales, il repose sur une modélisation effectuée par le fabricant et sur la validation du processus, des données et des hypothèses par un organisme notifié.

Une transition famille par famille

Le passage au nouveau RPC ne sera pas simultané pour tous les produits. Les obligations s'appliqueront progressivement après l'adoption des nouvelles spécifications techniques harmonisées propres à chaque famille. Les normes relevant encore du règlement de 2011 continueront à être

utilisées tant qu'elles n'auront pas été retirées. La transition pourra ainsi se prolonger jusqu'en janvier 2040 pour certaines dispositions. Le cadre est désormais fixé, mais son application concrète dépendra encore des nouvelles normes, des actes délégués et des actes d'exécution adoptés au cours des prochaines années.

À retenir

Pas de basculement immédiat. Tant que les nouvelles normes harmonisées applicables aux produits en pierre naturelle ne sont pas publiées et rendues applicables au titre du nouveau RPC, le cadre du règlement 305/2011 et les normes actuelles continuent de s'appliquer.

RETROUVEZ
TOUTE L'ACTUALITÉ
DU CTMNC SUR
LinkedIn



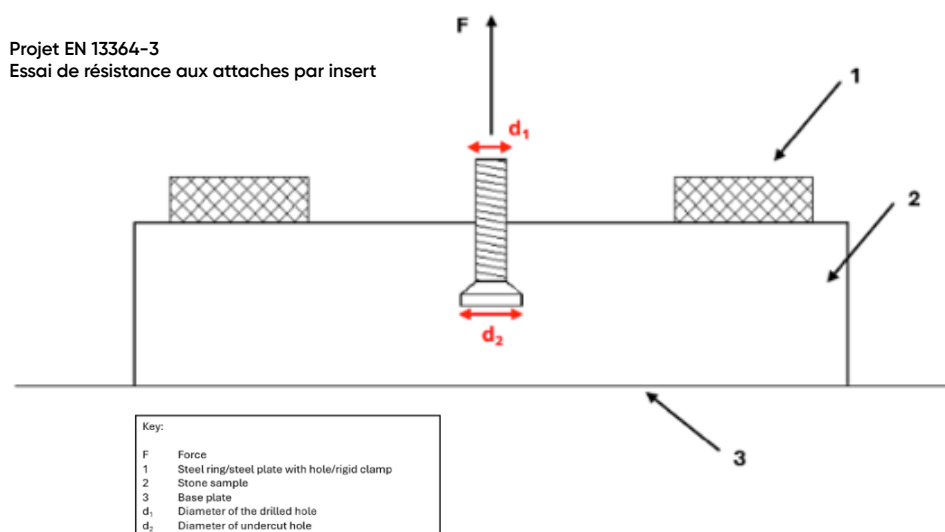
Essais : de nouveaux protocoles pour évaluer la résistance des systèmes d'attache

Le CTMNC poursuit son implication au sein de la commission européenne de normalisation CEN/TC 246/WG 2, chargée de l'élaboration des normes relatives aux pierres naturelles. Les travaux portent actuellement sur trois projets de normes, EN 13364-1, EN 13364-2 et EN 13364-3, destinés à harmoniser les méthodes d'essais permettant d'évaluer la résistance aux systèmes de fixation des pierres naturelles utilisées en bardage et en revêtement des bâtiments.

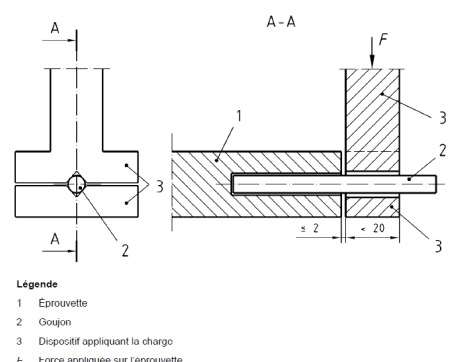
Ces projets de normes définissent des protocoles d'essais spécifiques aux principaux modes de fixation : attaches par goujon (EN 13364-1), attaches sur rainure (EN 13364-2) et attaches par insert (EN 13364-3). Leur objectif est de fournir des méthodes d'essais fiables et reproductibles pour déterminer la charge de rupture des pierres naturelles au niveau des fixations et ainsi garantir la sécurité et la durabilité des ouvrages en pierre naturelle.

Ces travaux contribuent à l'harmonisation des pratiques d'essais et au développement de normes répondant aux attentes des professionnels de la filière pierre naturelle.

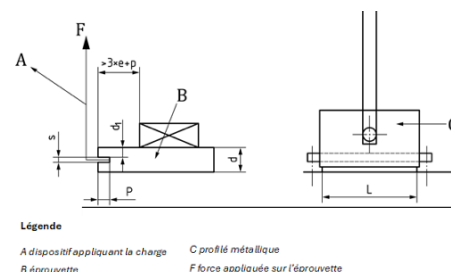
Projet EN 13364-3 Essai de résistance aux attaches par insert



Projet EN 13364-1 Essai de résistance aux attaches par goujon



Projet EN 13364-2 Essai de résistance aux attaches sur rainure



POINT SUR LA NORMALISATION «PIERRE NATURELLE»

AFNOR/P72F – «Pierre naturelle»

La norme révisée NF B 10-601 – Méthodes d'essai sur pierres naturelles sera publiée en septembre 2026.

CEN/TC 246 WG2 – «Méthodes d'essai»

La norme EN 13364 (résistance aux attaches) a été scindée en trois parties distinctes :

○ prEN 13364-1 : fixation avec pattes et goujons dans les chants. L'enquête CEN est clôturée, le lancement du vote formel est prévu le 13 septembre 2026.

○ prEN 13364-2 : fixation au moyen de rainures dans les chants. L'enquête CEN est clôturée, le lancement du vote formel est prévu le 13 septembre 2026.

○ prEN 13364-3 : fixation au moyen d'inserts en face arrière, en cours de rédaction. Le vote pour l'ajout du NWI (Nouveau Thème de Travail) s'est clôturé le 25 juillet.

Le projet prEN 14579 (vitesse du son) est maintenant prêt pour l'enquête CEN.

CEN/TC 246 WG3 – «Spécifications»

Un projet de Product Category Rules (PCR) pour la pierre naturelle est en cours de rédaction. Ce document fournira des lignes directrices et des règles pour l'élaboration d'une déclaration environnementale pour les produits en pierre naturelle pour les sols et les murs intérieurs et/ou extérieurs, revêtements et revêtements de façade.

CEN/TC 178 WG4 – «Glissance»

Une étude inter-laboratoires pilotée par le CTMNC sur un protocole de vieillissement accéléré par polissage spécifique aux pierres naturelles est en cours. Le but est de faire évoluer la norme CEN /TS 12633 pour s'approcher du comportement in situ des revêtements de voirie en pierre naturelle.

BNTRA/CN AVEP – «Voirie et accessibilité»

Le projet prNF P98-353 (bandes d'interception) est en cours de finalisation.

La norme NF P98-352 (bandes de guidage tactile au sol) : le CTMNC a demandé la révision pour intégrer la référence à la norme NF EN 14231 relative à la glissance des produits en pierre naturelle.

La révision de la NF P 98-351 sur les Bandes d'Eveil de Vigilance (BEV) a débuté.

CEN/TC 125 WG8 «Maçonnerie - Déclaration environnementale de produit»

Le projet de norme prNF EN 18192 a été soumis et accepté hier par le CCMC pour lancer la procédure de vote formel avant la date limite de soumission du 09 septembre. Cette norme fournira les règles spécifiques (appelées cPCR pour Complementary Product Category Rules) pour le calcul et la rédaction des Déclarations Environnementales de Produits (DEP / EPD) relatives aux éléments de maçonnerie.

CEN/TC 125 WG1 «Maçonnerie - Eléments de maçonnerie»

Publication du Milestone 3 dans le cadre du processus du CPR-Acquis par la Commission européenne. Cette étape porte sur l'élaboration des futures spécifications techniques harmonisées. Le document expose la liste des caractéristiques essentielles, des classes, des seuils et des méthodes d'évaluation.

La commission P72F pérennise son activité

La commission AFNOR/P72F joue le rôle de comité miroir français du CEN/TC 246 «Pierres naturelles». Elle permet de préparer les positions françaises, de suivre les projets européens et de proposer les évolutions nécessaires aux normes applicables à la pierre naturelle.

En 2025, son avenir était toutefois fragilisé : le CTMNC en était l'unique membre et assumait seul l'essentiel de son financement. Une démarche d'élargissement du tour de table a donc été engagée conjointement par AFNOR et le CTMNC auprès des produc-

teurs, laboratoires, experts et organismes d'évaluation.

Cette mobilisation a porté ses fruits. Plusieurs producteurs ont décidé de rejoindre la commission. Des échanges se poursuivent avec d'autres entreprises. Grâce à ces nouvelles participations, l'équilibre financier est désormais atteint et le maintien de la commission est assuré pour cette année. L'élargissement doit néanmoins se poursuivre afin de renforcer la représentativité de la P72F, notamment par l'arrivée d'autres laboratoires et de contrôleurs techniques.

Le configurateur de FDES collectives DimACV est en ligne

Le CTMNC lance DimACV, un configurateur de Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collectives pour les produits en pierre naturelle. Il permet aux industriels de générer simplement leurs FDES, exigées par la RE2020.



Retrouvez le mardi 29 septembre 2026, un webinaire en visio, consacré au configurateur DimACV

Un outil pour répondre à la RE2020

Depuis l'entrée en vigueur de la RE2020, chaque produit de construction doit être accompagné d'une déclaration environnementale. Parmi ces déclarations figurent les FDES (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire), des documents normalisés qui décrivent les impacts environnementaux d'un produit tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie.

Le configurateur DimACV propose de simplifier la démarche pour les entreprises de la filière pierre naturelle. Accessible gratuitement sur le site du CTMNC après création d'un compte, il permet aux professionnels de générer des FDES collectives personnalisées conformes à la norme NF EN 15804+A2 et à son Complément national (CN), ainsi qu'aux exigences méthodologiques de la base INIES, en automatisant le calcul des indicateurs pour toutes les étapes : extraction, transformation, transport, mise en œuvre, utilisation et fin de vie.

Il offre une alternative aux FDES individuelles, dont le coût peut être difficile à assumer pour les PME, ainsi qu'à l'utilisation des données environnementales par défaut (DED), particulièrement pénalisantes. Il a

également pour objectif de mieux valoriser les performances environnementales de la pierre naturelle en facilitant sa prescription.

Principe de fonctionnement

DimACV repose sur un principe simple : il intègre sept FDES collectives, élaborées à partir des données fournies par 14 carrières françaises représentatives de la filière, couvrant les configurations les plus courantes : dallages bâtiment, pavages et bordures de voirie, dalles de voirie, murs massifs en maçonnerie, revêtements de sols fins, revêtements muraux fins et parements décoratifs. Ces FDES « mères » servent de modèle pour la génération de FDES « filles » adaptées à chaque produit. Après avoir sélectionné l'une de ces sept catégories, l'utilisateur renseigne les paramètres spécifiques à son projet : dimensions, masse volumique, mode de pose, transport, options de finition, puis génère automatiquement sa FDES « fille » aux formats PDF, Excel ou XML.

Un projet collaboratif

Ce projet, soutenu par l'Alliance HQE-GBC dans le cadre d'un appel à projets, a été développé en collaboration avec l'entreprise WeLoop et Ailoop pour la partie digi-

tale. L'outil a ensuite été validé par le vérificateur agréé INIES Frank Werner et figure aujourd'hui parmi les configurateurs agréés RE2020 par la DHUP.

DimACV a été présenté lors de plusieurs événements en 2026 : le 4e Colloque Construire en pierre aujourd'hui en janvier, le Forum Bois Construction (FBC) en février, les Journées d'innovation pédagogique (JIP) à Arles en mars, et le workshop Matériaux biosourcés et géosourcés organisé par Dimaterre en juin.

Des webinaires pour accompagner les utilisateurs

Afin d'accompagner les professionnels dans la prise en main de l'outil et l'évaluation environnementale, le CTMNC organisera durant le mois de septembre 2026 deux webinaires. Le premier portera sur les principes généraux de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) et des FDES appliquées à la pierre naturelle. Le deuxième, organisé en partenariat avec Ailoop, sera consacré au fonctionnement du configurateur DimACV : architecture de la base de données, démonstration en direct de la création d'une FDES, et retours d'expérience d'utilisateurs de l'outil.

Environnement

Projet Climaxion 2 : valorisation des co-produits fins de carrière en agriculture

Le projet Climaxion 2 (2024-2027), piloté par l'INRAE, étudie le potentiel agronomique des co-produits fins issus des carrières de granite. Il vise à caractériser leur composition et à évaluer leurs possibilités de valorisation dans les sols agricoles. Ces co-produits sont riches en minéraux, notamment en potassium (K), et présentent un intérêt pour l'amendement des sols, la rétention d'eau et le stockage du carbone.

Structuré en six axes, le projet explore les alternatives aux floculants, les conditions techniques et réglementaires du transfert vers les sols agricoles, les doses d'application les plus efficaces, ainsi que des usages complémentaires tels que la production de substrats ou la réhabilitation de carrières.



Des résultats scientifiques encourageants

Les essais en serre menés sur sol carencé en potassium (Contrôle 3) ont montré que l'apport des co-produits testés (Tarn et Bretagne) augmente la biomasse racinaire de 1,2 à 1,8 fois par rapport au témoin, cette différence étant statistiquement significative pour le Tarn et la Bretagne (Figure 2). Ces mêmes co-produits multiplient également par 1,4 à 1,8 la concentration en potassium dans la luzerne récoltée (Figure 1), confirmant leur capacité à rendre le potassium contenu dans la roche réellement disponible pour la plante.

Sur le plan de l'acceptabilité, une enquête menée auprès d'agriculteurs biologiques a montré que 64 % d'entre eux, parmi ceux qui apportent déjà du potassium à leurs parcelles, seraient prêts à acheter ces fines de granite, les principales réserves portant sur le besoin de démonstrations aux champs. Sur ce point, le projet a également validé l'absence de frein technique entre la production du co-produit et son épandage.

Une contribution du CTMNC à la dimension nationale du projet

Si le projet Climaxion 2 repose principalement sur la caractérisation et l'expérimentation des granites du Grand Est, pilotées par l'INRAE, le CTMNC a fait réaliser des études de caractérisation complémentaires sur les boues bretonnes (non floculées) et les boues tarnaises (floculées). Cet apport permet de comparer des co-produits aux profils granulométriques et aux procédés de traitement différents, et donne ainsi une dimension nationale au projet, initialement centré sur le seul bassin du Grand Est.

Deux expérimentations mises en place à l'été 2025 doivent permettre de confirmer l'efficacité agronomique observée en serre et de déterminer la dose optimale d'application : l'une en agriculture biologique, avec des fines de Bretagne, et l'autre en agriculture conventionnelle, avec des fines de La Bresse testées à cinq doses (0 à 60 t MS/ha) en comparaison avec un apport de fumier.

Un cadre réglementaire encore à clarifier

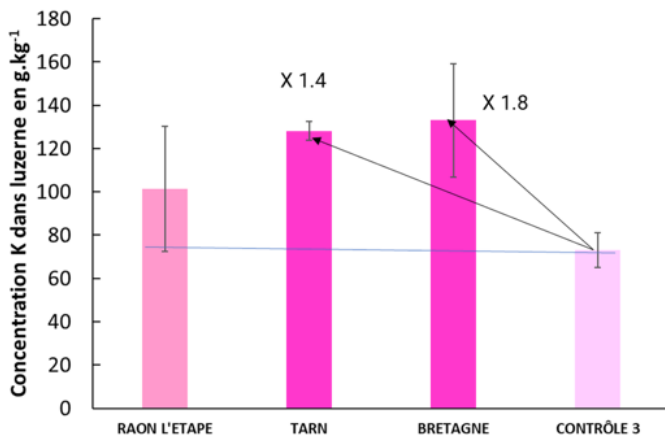
L'analyse réglementaire engagée dans le cadre de Climaxion 2 a mis en évidence l'absence, à ce jour, d'une norme dédiée aux amendements siliceux riches en potassium, contrairement aux amendements calcaires et mixtes, couverts par la norme NFU 44001. En agriculture biologique, seuls les co-produits sans floculant chimique pourront être autorisés, ce qui distingue d'ores et déjà les boues non floculées des boues floculées en matière de débouchés potentiels.

Prochaines étapes

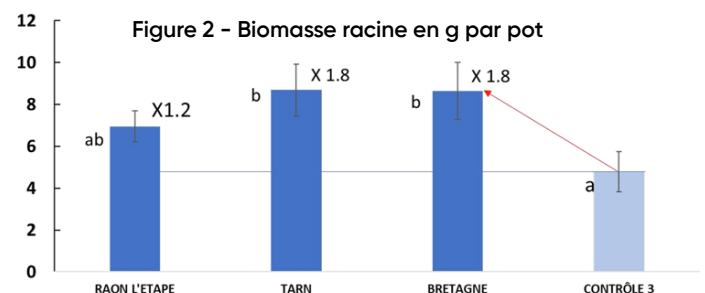
Les résultats des essais au champ, attendus entre 2026 et 2027, permettront de confirmer l'efficacité agronomique aux doses testées et constitueront un préalable indispensable à toute démarche de mise sur le marché de ces co-produits.

Au-delà de leur intérêt comme fertilisant potassique, ces co-produits présentent un potentiel plus large pour l'amendement des sols, la rétention d'eau et, à plus long terme, le stockage du carbone atmosphérique par altération des roches silicatées («enhanced weathering»).

Figure 1 - Concentration potassium de la luzerne



Concentration en potassium dans la luzerne (g.kg⁻¹) selon le co-produit apporté au sol, comparaison avec un témoin sans apport (Contrôle 3). Source : M.-P. Turpault, INRAE-BEF, 2026.



Biomasse racinaire de la luzerne (g par pot) selon le co-produit apporté au sol, comparaison avec un témoin sans apport (Contrôle 3). Source : M.P. Turpault, INRAE-BEF, 2026.

Pierre naturelle – Fines de sciage : Et si le déchet devenait ressource ? Retour sur la Journée Technique ROC 2026



Photo : B. Combernoux

Le 16 juin s'est tenue la Journée Technique ROC, organisée par le CTMNC autour d'une question centrale pour la filière pierre naturelle : comment transformer les fines de sciage en ressources ? Carriers, industriels, chercheurs et bureaux d'études se sont réunis pour partager retours d'expérience, avancées réglementaires et pistes de valorisation.

Un cadre réglementaire qui évolue

Pour que les fines de sciage soient considérées comme une ressource et non plus comme un déchet, elles doivent bénéficier d'une Sortie de Statut de Déchet (SSD). Cette démarche n'est pas déclarative : les entreprises doivent démontrer que les fines ont un usage identifié, un marché, qu'elles répondent à des critères de qualité et qu'elles ne présentent pas de risque pour l'environnement ou la santé. Le maintien de

ce statut repose ensuite sur un suivi rigoureux, notamment à travers la traçabilité, les autocontrôles et un système qualité adapté.

Des défis concrets, des solutions qui émergent

Sur le terrain, les entreprises font face à des volumes difficiles à quantifier, des coûts d'évacuation significatifs et l'absence de marchés de valorisation structurés. Des solutions continuent à émerger néanmoins, notamment dans le domaine de la valorisation agricole. Les travaux de l'INRAE, dans le cadre du projet Climaxion 2, apportent des résultats concrets et démontrent la viabilité technique (cf. article Projet Climaxion 2).

De nouvelles opportunités de valorisation

Au-delà de l'agriculture, la journée a ouvert d'autres perspectives : intégration des fines de sciage dans les bétons, liants mi-



néraux naturels bas carbone, fabrication de mobilier urbain par SDM (Slurry Deposition Modeling) à partir de boues humides. Des projets concrets qui montrent que les solutions techniques existent et que les solutions viables doivent être pensées localement.

À retenir de cette journée : les fines de sciage ont un potentiel réel : agronomique, industriel et environnemental. La gestion de la teneur en eau et le modèle économique restent des verrous à lever.

Le CTMNC remercie l'ensemble des intervenants et participants pour la richesse de ces échanges.

Exposition aux poussières : de la recherche aux outils de prévention



Les précédents numéros de Blog de Pierre ont présenté la campagne de mesures menée dans les ateliers et ses principaux enseignements sur l'exposition aux poussières. Une nouvelle étape a été franchie le 3 mars 2026, avec la soutenance de la thèse d'Adrien Rizza. Engagés en 2023, ces travaux ont permis de mieux caractériser les émissions selon les procédés et les conditions de travail, ainsi que l'efficacité des moyens de prévention.

Le CTMNC travaille désormais à traduire ces résultats en recommandations directement applicables dans les entreprises. Un guide opérationnel est en cours de préparation avec la participation du SNROC. Il sera composé de trois fiches complémentaires : la première rappellera le cadre réglementaire relatif aux poussières et à la silice cristalline ; la deuxième expliquera

comment organiser et interpréter les mesures d'exposition ; la troisième aidera les entreprises à lire leurs résultats, à hiérarchiser leurs actions et à identifier les aides mobilisables.

Un document synthétique destiné aux opérateurs complètera cet ensemble. Il rappellera les situations les plus exposantes et les réflexes essentiels : privilégier le travail à l'humide, capter les poussières à la source, proscrire la soufflette et porter une protection respiratoire adaptée.

Le manuscrit de thèse d'Adrien Rizza est téléchargeable à cette adresse : https://docnum.univ-lorraine.fr/public/DDOC_T_2026_0037_RIZZA.pdf Adrien continue ses travaux de recherche en lien notamment avec la découpe de la pierre naturelle en post-doc au sein de l'INRS.

Environnement

Un plan de prévention et d'éco-conception clé en main pour la filière pierre



Dans le cadre de la loi AGECE et de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) sur les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB), chaque metteur sur le marché soumis à cette filière doit élaborer un Plan de Prévention et d'Éco-conception (PPE), révisé tous les cinq ans, individuellement ou collectivement. Ce plan doit fixer des objectifs concrets de réduction de l'usage de ressources non renouvelables et d'améliora-

tion de la recyclabilité des produits, avant d'être transmis à l'éco-organisme choisi par l'entreprise.

Un objectif : harmoniser les pratiques de la filière

Le GT Éco-conception organisé par le CT-MNC en janvier 2026 a réuni des acteurs de la filière pierre naturelle autour d'un objectif commun : construire collectivement un plan sectoriel de prévention et d'éco-concep-

tion, afin de faciliter la mise en conformité de toutes les entreprises concernées, quelle que soit leur taille.

Un outil concret, prêt à l'emploi

Pour accompagner les entreprises dans cette démarche, le CTMNC, à la demande du SNROC, a développé un modèle de PPE pré-rempli, validé par l'éco-organisme Ecominéro, sur lequel les industriels de la filière pourront s'appuyer pour élaborer leur propre plan. Ce PPE s'articule autour de deux axes : la réduction de l'utilisation de matières non renouvelables et l'amélioration de la recyclabilité. Il invite chaque entreprise à sélectionner au minimum trois actions, qu'elle devra détailler et suivre jusqu'à l'échéance de 2030, puis à prévoir d'autres actions pour les cinq prochaines années. Parmi les actions proposées figurent notamment la réduction de la quantité de consommables, la diminution des consommations d'eau et d'énergie, ainsi que la valorisation des coproduits et des sous-produits, entre autres.

Grâce à cette base commune, les entreprises de la filière pierre naturelle disposent désormais d'un cadre clair pour répondre à leurs obligations réglementaires, tout en s'inscrivant dans une démarche collective d'éco-conception.

Actions		
AXE	Critère d'écoconception	Action propre à la famille pierres naturelles
AXE 1 : Réduction de l'usage de matières non renouvelables (objectif obligatoire)	Réduction de la quantité de consommables	Utilisation de consommables réutilisables, reconditionnables et/ou plus durables (re-segmentation des disques, outils/pastilles démontables, etc.).
	Réduction de la consommation en eau (du réseau ou de nappe/puits)	Amélioration du recyclage des eaux. Récupération de l'eau de pluie.
	Réduction des consommations énergétiques	Facteur humain et comportement (ex. stages de sensibilisation à l'économie d'énergie).
		Utilisation de matériel performant, à haut rendement (machine/engins). Optimiser la consommation énergétique liée à la découpe et à la finition des pierres pour réduire l'impact environnemental des produits. (ex. Analyse de facture d'électricité)
	Utilisation d'énergies renouvelables	Electricité avec garantie d'origine renouvelable, production renouvelable sur site, biocarburants (bio-GNR), hydrogène, etc.
	Optimisation des taux de chargement	Transporter le nécessaire (ex. équarrissage des blocs en carrière pour éviter de transporter des pertes supplémentaires en usine).
	Critères environnementaux dans le choix des transporteurs	Utilisation de transporteurs engagés dans des démarches environnementales.
	Recours à des modes de transport plus durables	Ex. transport ferroviaire, fluvial, à énergie verte.
AXE 2 : Accroissement de l'utilisation de matières recyclées	La pierre étant un matériau entier il n'est pas possible de lui incorporer de matières recyclées	
AXE 3 : Accroissement de la recyclabilité des produits (objectif obligatoire)	Prise en compte de la réparabilité à la conception du produit	Favoriser les éléments modulaires, facilement dissociables, prévoir le remplacement (ex. encourager la pose sur lit de sable, avec des attaches déconnectables, des mortiers sécables, etc.).
	Amélioration de la recyclabilité à la conception du produit	Prise en compte de la démontabilité du produit (ex. encourager l'utilisation d'accessoires de pose démontables et sains).
	Conception de produit démontable	Éléments modulaires facilement dissociables (ex. encourager la pose sur lit de sable, avec des attaches déconnectables, etc.).
	Valorisation de co-produits et sous-produits	Valorisation des pertes générées telles que les rebuts de carrière, les chutes de sciage, les fines (ex. sciage de produits dans les rebuts, concassage, amendement agricole, etc.). Prise en compte des hauteurs de banc de carrières dans le calepinage des ouvrages, acceptation par le client de l'hétérogénéité d'aspect.
	Mise en place d'un programme de reprise et de vente des produits d'occasion/reconditionnés	Proposer une gamme de produits issus du recyclage (ex. récupération et production à partir de déchets externes).

>> Retrouvez le document sur <https://tinyurl.com/m8akwmn3>

Deux nouvelles actions pour structurer le réemploi de la pierre naturelle

Le réemploi de la pierre naturelle, pratiqué depuis longtemps de manière artisanale et locale, doit aujourd'hui composer avec un cadre assurantiel exigeant. La première phase de l'axe 5 du projet DOLMEN (<https://pndolmen.fr/programme-de-recherche/>), qui étudie l'intérêt écologique, économique et social de la construction en maçonnerie dans un contexte d'économie circulaire, a permis de poser le contexte, d'établir une nomenclature des gisements, de dresser un état des lieux des freins perçus et de formuler des premières recommandations (cf. Blog de Pierre N°25). Ce travail se poursuivra avec deux actions élaborées en partenariat avec le CSTB et Maïa Sonnier et que portera le CTMNC au cours de l'année 2026.

L'identification et la qualification des pierres réemployables

Cette action vise à développer une méthode simplifiée, fiable et reproductible pour identifier la nature lithologique des pierres, évaluer leurs aptitudes mécaniques et leur état de conservation, principalement par des techniques non destructives. Elle aboutira à une fiche de caractérisation standardisée, incluant un indice de représentativité du lot d'origine et des recommandations d'usage. Un véritable outil d'aide à la décision pour le tri des pierres réemployables sur site, pour tous les acteurs du réemploi.

La cartographie des secondes vies des produits en pierre

À partir des produits déjà identifiés dans la nomenclature établie par le PN DOLMEN, une matrice des secondes vies possibles (réemploi, réutilisation, recyclage) sera construite, appuyée par un état de l'art des retours d'expérience existants. Ce travail nourrira aussi une future action de communication. Le contexte reste pré-occupant pour le secteur du bâtiment : sur les 35 millions de tonnes de déchets inertes du bâtiment, seuls 30 % font l'objet d'un recyclage matière réel, le reste étant majoritairement envoyé en remblaiement de carrière. Dans ce contexte, le CTMNC est de plus en plus sollicité pour l'évaluation de pierres en vue de leur réemploi. Avec le durcissement des exigences environnementales, ce levier devient essentiel. Le développement d'outils méthodologiques adaptés permettra d'accompagner la filière dans le déploiement du réemploi à plus grande échelle.

Bâtiment

La pierre massive précontrainte : lever le verrou de la flexion

La pierre de taille regagne depuis quelque temps de l'intérêt pour son empreinte environnementale faible : peu transformée, elle mobilise surtout de l'extraction et du sciage. Son emploi structurel reste pourtant cantonné aux éléments comprimés – murs, poteaux, voûtes – car sa résistance en traction est faible et dispersée. La précontrainte, éprouvée sur le béton, lève cette limite : en comprimant la pierre au repos, on autorise la flexion, et donc les linteaux, poutres et planchers en pierre.

Le frein actuel sur l'application de la pierre précontrainte est premièrement normatif. L'Eurocode 6 (NF EN 1996-1-1) énonce les principes de calcul de la maçonnerie précontrainte mais ne fournit pas de règles d'application. Chaque opération doit donc être justifiée par une campagne d'essais dédiée, un coût que peu de projets absorbent. La thèse de Clément Paternoga, menée au LMDC en convention CIFRE avec le CTMNC, vise à fournir les éléments de dimensionnement qui manquent aux bureaux d'études, et à quantifier le gain environnemental de la solution.

La démarche s'articule en trois volets.

Le premier est une caractérisation expérimentale multi-échelle : à l'échelle des matériaux, avec la caractérisation mécanique et physique, instantanée et différée de différents joints de maçonnerie et de pierres ; à l'échelle d'assemblages élémentaires, avec des études permettant de qualifier et quantifier les interactions locales entre les trois composants de la technologie (pierre, joints, précontrainte) ; à l'échelle de l'élément, essais de flexion sur poutres précontraintes.

Le deuxième volet est une modélisation par éléments finis (Cast3M, modèle d'endommagement ENDO3D) calée sur ces essais, entre autres pour extrapoler aux géométries non testées et donner des indications de modélisation aux concepteurs d'éléments en maçonnerie de pierre précontrainte.

Le troisième est une analyse de cycle de vie comparative, du berceau à la fin de vie, face à d'autres modes constructifs traditionnels.

La phase expérimentale a commencé cet été ; les étapes suivantes suivront pour aboutir sous 1 à 2 ans aux essais sur poutres précontraintes. L'ensemble doit converger vers un guide de dimensionnement utilisable en bureau d'études.



Pose du mur ondulant du caveau de la Maison Delas Frères – Photo : CFSA

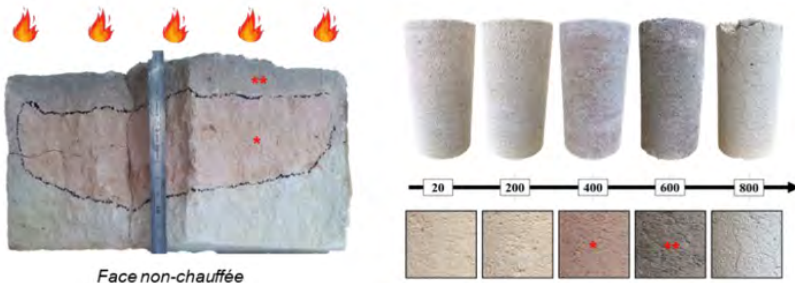
Résistance au feu de la maçonnerie en pierre calcaire : vers une Appréciation de Laboratoire au domaine d'emploi élargi

Si le projet de recherche POSTFIRE (2020-2025) a permis de poser des bases scientifiques solides en validant un premier classement de résistance au feu REI 120 pour treize pierres calcaires françaises, le CTMNC poursuit ses efforts pour étendre ces résultats et les faire reconnaître par la réglementation.

Des réunions de travail ont eu lieu récemment avec le CSTB. Il en ressort qu'au moins un nouvel essai de résistance au feu devra être réalisé. L'objectif de ces démarches et de ces essais complémentaires est d'aboutir in fine à la publication d'une Appréciation de Labora-

toire (APL), validant un classement de résistance au feu REI 120 pour une large variété de pierres calcaires françaises. Trois classes de pierre, définies en fonction de leur masse volumique et de leur résistance à la compression, permettront de déterminer la charge maximale admissible en situation d'incendie.

Cette avancée technique permettra de lever les freins réglementaires actuels et sera directement bénéfique à l'ensemble de la filière pour sécuriser l'usage de la pierre naturelle dans les projets contemporains.



Evolution colorimétrique d'un calcaire chauffé jusqu'à 800 °C. Extrait du livrable T8 de synthèse de l'ANR Postfire, disponible sur ce lien : <https://tinyurl.com/yvhrhx5n>

Ouvrage de référence sur la construction en pierre massive : la rédaction progresse

Lancés pour doter les prescripteurs, maîtres d'ouvrage et architectes d'un outil pratique et guider la conception de bâtiments en pierre de taille, les travaux de rédaction de l'ouvrage de référence se poursuivent activement. Les contributions techniques arrivent petit à petit et viennent enrichir les différents chapitres dédiés entre autres aux dimensionnements, à la mise en œuvre et à la commande des produits. Un travail de fond qui avance à bon rythme pour offrir un cadre sécurisant et actuel à la construction en pierre naturelle.



Photo : Carrières de Noyant

Amendement du NF DTU 20.1 : le CTMNC fait sauter des verrous normatifs pour la construction en pierre naturelle

Portés activement par le CTMNC, plusieurs amendements au NF DTU 20.1 (Maçonnerie de petits éléments) concernant la pierre naturelle ont été défendus et approuvés par la commission de normalisation P10A. L'objectif ? Mettre fin à des incohérences textuelles pour coller aux réalités des pratiques de terrain.

Retour sur les trois avancées majeures de cet amendement.

1. Pose au plâtre : extension du domaine d'emploi

• **L'état actuel et ses limites** : jusqu'à présent, les textes limitaient fortement l'usage du plâtre aux blocs de pierre calcaire tendre (c'est-à-dire avec une résistance à la compression moyenne jusqu'à 10 MPa seulement). Or, cette technique traditionnelle est aussi éprouvée sur des calcaires au-delà de la seule classification dite tendre.

• **Ce que change l'amendement** : le travail de réécriture élargit le domaine d'emploi de la technique de pose au plâtre à une palette plus large de pierres calcaires (jusqu'à une résistance à la compression moyenne de 20 MPa). Une requalification importante pour ce mode constructif économique, rapide et surtout historique.

2. Correction des classes d'exposition pour le plâtre

• **L'état actuel et ses limites** : une coquille s'était glissée dans le corps du DTU, limitant les classes d'exposition environnementales admissibles pour les maçonneries montées au plâtre à la seule classe MX1. Cette erreur d'interprétation pouvait être source de blocage des projets notamment en Ile-de-France.

• **Ce que change l'amendement** : la correction de cette coquille clarifie définitivement les règles applicables en rétablissant les classes d'exposition prévues, à savoir MX1 et MX2, ces dernières correspondant notamment aux situations rencontrées en Ile-de-France.

3. Suppression de l'obligation d'enduit intérieur sur maçonnerie apparente

• **L'état actuel et ses limites** : le tableau du choix du type de mur du DTU obligeait mécaniquement les professionnels à réaliser un enduit de mortier sur la face intérieure de toutes les maçonneries apparentes non abritées (y compris en pierre naturelle) pour en garantir l'étanchéité à l'eau. Une exigence en contradiction avec la construction en pierre massive !

• **Ce que change l'amendement** : le CTMNC a fait valoir que l'étanchéité à l'eau de la paroi est pleinement assurée dans les cas visés par un rejointoiement côté extérieur et le comportement à l'eau intrinsèque de la pierre naturelle. L'amendement supprime donc l'obligation systématique d'un enduit intérieur pour ces ouvrages. Une version retravaillée du tableau du DTU de 2008 a ainsi été proposée afin de corriger cette disposition. Par ailleurs, alors que le texte imposait jusque-là uniquement des murs de type III, le recours à des murs de type IIa (jusqu'à 18 m) ou IIb (jusqu'à 28 m) est désormais autorisé (hors bord de mer).

Ces propositions ont été validées en commission de normalisation. Le processus administratif suit désormais son cours : la publication officielle de cet amendement par l'AFNOR est attendue pour la fin d'année.

Lauzes de couverture : accompagnement du CTMNC à l'élaboration de règles professionnelles

L'association ALC (Artisans Lauziers Couvreur) pilote un projet réunissant les acteurs de la filière lauze, avec pour objectif l'élaboration de règles professionnelles encadrant l'emploi des lauzes en couverture. Bien que cette technique soit ancestrale, elle n'est pas officiellement reconnue comme traditionnelle en raison de l'absence de documents techniques normatifs.

Le CTMNC, membre du groupe de travail, intervient principalement sur la caractérisation du matériau ainsi que sur l'évaluation de l'aptitude à l'étanchéité des couvertures en lauze, en ayant notamment réalisé des essais sur la plateforme Moby Dick (2024).

Les premières séries d'essais menées dans les laboratoires de Clamart ont apporté des éléments de réponse sur l'étanchéité de ce type de couverture. Parallèlement, plusieurs réunions de travail ont permis d'aboutir à une première proposition concernant la caractérisation du matériau. Comme pour d'autres matériaux de couverture, des exigences de performance doivent être définies et établies. À cet effet, des protocoles d'essai spécifiques sont proposés pour caractériser ces différentes propriétés conventionnelles : masse volumique et porosité, résistance à la flexion, absorption d'eau, résistance au gel-dégel, etc.

A ce jour, des normes d'essais existent déjà pour les pierres naturelles et pour les ardoises



Photo : Association des Lauziers Couvreur

(NF EN 12326) : le travail consiste donc à s'assurer de la bonne applicabilité de ces protocoles avec le cas précis des lauzes, et que ceux-ci reflètent bien la réalité constatée sur le terrain (exemple du gel). Des indications concernant les prescriptions d'emploi seront

également incluses en tenant compte du retour d'expérience constaté. De nouveaux essais complémentaires sont en cours et les résultats viendront consolider le contenu des futures Règles Professionnelles.

NORMALISATION
RÉGLEMENTATION
MARQUAGE CE
BÂTIMENT
MARBRERIE
VOIRIE
ESSAIS
FORMATION

Retrouvez toute notre actualité sur www.ctmnc.fr

Voirie

Glissance après usure : Round Robin test

L'étude consacrée à l'évaluation de la glissance des pierres naturelles en fonction de leur usure et de leur vieillissement se poursuit. Dans ce cadre, la commission de normalisation **TC178/WG4** a lancé un essai inter laboratoires (round robin test) visant à évaluer la reproductibilité des essais réalisés sur un calcaire dur par les différents laboratoires équipés d'une machine de polissage (Polish Paver Machine). Les résultats ont désormais été collectés et feront l'objet d'une analyse collective lors de la prochaine réunion de la commission, prévue en septembre 2026. Cette démarche contribuera à renforcer la fiabilité et l'harmonisation des méthodes d'essai à l'échelle européenne.

Phénomène d'oxydation de certains granites

Le CTMNC poursuit ses travaux sur le phénomène d'oxydation de certains granites utilisés en voirie. Ces travaux aboutiront à la publication d'un guide technique proposant des recommandations pour la détection précoce, la prévention et le traitement de cette pathologie.

Revêtements & Lumière : un guide bientôt disponible

Après la constitution de la bibliothèque de revêtements, le groupe de travail « Revêtements & Lumière » franchit une nouvelle étape avec la finalisation de son guide. Intitulé « **Les revêtements : un levier pour optimiser l'éclairage public** », il propose une méthode pour intégrer les caractéristiques photométriques réelles des chaussées dans la conception de l'éclairage.

Le document s'appuie sur une bibliothèque de **38 revêtements**, dont quatre pierres naturelles. Des fiches présentent leurs propriétés à l'état neuf et stabilisé, leurs domaines d'emploi et leur incidence possible sur la performance énergétique des installations.

Le CTMNC a contribué à la rédaction et à la relecture des contenus consacrés à la pierre naturelle. Portés par le Cerema, le guide et les fiches devraient être accessibles en téléchargement à l'automne 2026.

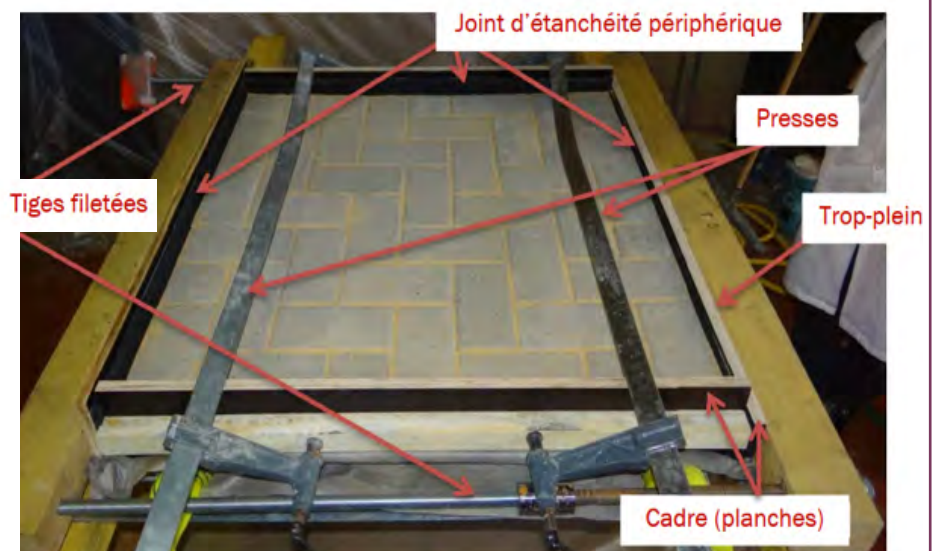
Perméabilité : la pierre naturelle à l'épreuve de l'infiltration

L'imperméabilisation croissante des espaces urbains augmente le ruissellement, les risques d'inondation et la saturation des réseaux. Les revêtements perméables permettent, à l'inverse, de gérer les eaux pluviales au plus près de leur point de chute, tout en conservant les fonctions d'usage et les qualités esthétiques des aménagements.

Le CTMNC engage une étude destinée à caractériser la perméabilité des revêtements de voirie en pierre naturelle. L'objectif est de définir un protocole de mesure adapté, puis de quantifier l'influence de la conception de l'ouvrage : nature et finition de la pierre, largeur des joints, matériau de jointolement et configuration de pose.

Le projet prévoit six montages associant différents granits, un calcaire et un grès à des joints de 15 ou 20 mm, garnis de gravillons, végétalisés ou liés par une résine. Les essais s'appuieront sur un protocole existant et développé pour les éléments modulaires en béton : la quantité d'eau infiltrée sera mesurée sur une surface d'un mètre carré, sous une faible charge d'eau maintenue constante.

Les résultats permettront de comparer les solutions, d'identifier les configurations les plus performantes et de formuler des recommandations. Cette étude doit ainsi mieux documenter la contribution des revêtements en pierre naturelle à une gestion durable des eaux pluviales.



Photos : CERIB

Le Lithoscope® va faire peau neuve

La lithothèque numérique du CTMNC se modernise. Accessible librement, Lithoscope® a pour objectif de recenser les roches ornementales et de construction aujourd'hui extraites en France et de mettre à disposition les informations utiles à leur connaissance et à leur prescription.

La nouvelle version bénéficiera d'une présentation plus actuelle et d'une navigation simplifiée. Depuis une galerie de pierres, l'utilisateur pourra effectuer ses recherches selon différents critères, localiser les carrières sur une carte et accéder directement aux fiches détaillées. Celles-ci regroupent l'origine géographique de la pierre, ses photographies et finitions courantes, ainsi que ses caractéristiques techniques issues des essais d'identité et d'aptitude à l'emploi.

Parmi les nouvelles fonctionnalités prévues, un comparateur permettra de sélectionner deux ou trois pierres et de rapprocher leurs caractéristiques dans un même tableau. Le passage d'une fiche à l'autre sera également facilité et les fiches pourront être téléchargées au format PDF. La nouvelle organisation du site doit aussi simplifier l'actualisation des données et l'ajout de nouvelles références.

Cette refonte vise à proposer aux archi-



tectes, maîtres d'ouvrage, artisans et prescripteurs un outil plus intuitif pour découvrir la diversité des pierres françaises et identifier les matériaux adaptés à leurs projets. Elle contribue ainsi à mieux faire connaître les ressources disponibles et à promouvoir une construction locale et durable.

Les producteurs souhaitant intégrer ou actualiser une pierre peuvent transmettre au CTMNC des photographies, les procès-verbaux d'essais correspondants et les informations précises sur son lieu d'extraction.

Retrouvez Lithoscope® sur :

www.lithoscope.ctmnc.fr

Le CTMNC était présent au salon Rocalia 2025

Du 2 au 4 décembre 2025, le CTMNC a participé au salon Rocalia, événement de référence dédié à la pierre naturelle, organisé à Eurexpo à Lyon.

Cette année, le CTMNC était co-exposant au Pavillon des Pierres Françaises, aux côtés du SNROC, IG Granit de Bretagne (IGGB), Pierre du Midi, Pierres Naturelles Nouvelle-Aquitaine, UNICEM Campus et l'Union des Producteurs de Grès des Vosges.

Ce pavillon collectif a illustré la dynamique d'une filière française unie et engagée pour valoriser ses savoir-faire face à la concurrence internationale.

Le CTMNC a animé plusieurs conférences techniques portant sur :

- la mise en œuvre des plans horizontaux en marbrerie de décoration (Mélanie Denecker) ;
- le comportement au feu de la maçonnerie en pierre calcaire, dans le cadre du projet PostFire (Martin Vigroux) ;
- la déclaration environnementale de la pierre naturelle et le configurateur DimACV (Catherine Valencia-López).

Le salon a également été l'occasion de dévoiler la nouvelle Carte de France des Roches Ornamentales et de Construction, une présentation faite par Hugues Bauer du BRGM.

Tout au long de l'événement, les visiteurs ont pu échanger avec les experts du CT-MNC, découvrir les outils développés pour accompagner la filière et partager leurs enjeux.

Rendez-vous est pris pour la prochaine édition du salon Rocalia en 2027 !



Photos : Pierre Actual

Visite des experts judiciaires L'expertise réemploi du laboratoire ROC

L'expertise technique constitue l'une des missions fondamentales du CTMNC au service des professionnels de la construction. Dans ce cadre, le CTMNC a accueilli, le 3 juin 2026, un groupe d'experts judiciaires de la Compagnie des Ingénieurs Experts près la Cour d'Appel de Paris (CIECAP) sur son site de Clamart. Cette rencontre a permis de présenter les moyens d'essais, les laboratoires et les compétences scientifiques et techniques du CTMNC dans les domaines de la pierre naturelle, des tuiles et des briques. Les échanges ont porté sur les problématiques rencontrées lors des expertises judiciaires et sur l'apport des essais et des analyses du CTMNC pour l'identification des pathologies et des désordres affectant les ouvrages.

Cette expertise technique est également mobilisée pour accompagner les enjeux actuels de transition écologique et d'économie circulaire. Le CTMNC intervient ainsi auprès des professionnels afin d'évaluer le potentiel de réemploi des éléments en pierre naturelle issus d'ouvrages existants. Ses missions comprennent le diagnostic des ouvrages, la caractérisation des matériaux par échantillonnage et l'évaluation de leur aptitude à être réutilisés. En apportant un appui scientifique et technique aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises, le CTMNC souhaite s'inscrire dans une logique de diagnostic et de valorisation des matériaux existants, avec pour objectif de maximiser leur potentiel de conservation et de réemploi.



Photo : CTMNC



Photo : Réhabilitation de l'immeuble de bureaux situé au 77 rue Anatole France à Levallois-Perret, menée par Osae Partners en tant que MO avec l'appui de Nexity en tant que MOD.

Un laboratoire reconnu grâce à l'accréditation COFRAC

Le CTMNC poursuit son engagement en faveur de la qualité et de la fiabilité de ses prestations d'essais à travers le maintien de son accréditation COFRAC selon la norme NF EN ISO/IEC 17025. Accrédité par le COFRAC sous le n° 1-0143 (portée disponible sur le site du COFRAC), le laboratoire démontre sa compétence technique ainsi que sa capacité à produire des résultats d'essais fiables, traçables et reconnus.

Cette accréditation repose sur une évaluation régulière des méthodes d'essais, des

équipements, des compétences du personnel et du système de management de la qualité. Elle garantit que les essais réalisés répondent aux exigences des normes en vigueur et sont effectués dans des conditions maîtrisées, assurant ainsi la reproductibilité et la fiabilité des résultats.

Comme tous les ans, le CTMNC a été audité par le COFRAC afin de vérifier sa conformité à la norme ISO 17025. Résultat : la portée d'accréditation 1-0143 pour les essais a été renouvelée avec succès !

Le CTMNC, votre organisme de formation dédié à la pierre naturelle

Pour répondre aux besoins de formation des professionnels, le CTMNC, centre technique de la pierre naturelle, a conçu des formations courtes sur les principaux domaines techniques avec l'aide d'experts internes spécialistes de la pierre naturelle et d'un réseau de consultants externes.

Le CTMNC est un organisme de formation certifié QUALIOPI.

Retrouvez nos formations sur
www.ctmnc.fr

Un nouveau doctorant au CTMNC

Clément Paternoga a intégré le département ROC le 1er décembre 2025 au poste d'ingénieur de recherche dans le cadre d'un CDD CIFRE (doctorant) pour une thèse sur « le comportement instantané et différé de la maçonnerie - application à la pierre précontrainte ».

Ingénieur civil architecte (Faculté Polytechnique de Mons) et ingénieur en matériaux et procédés (École Centrale de Nantes), il mène ses travaux au Laboratoire Matériaux et Durabilité des Constructions (LMDC), à Toulouse.



Marbrerie décorative

Actualités du GT Marbrerie

Le Groupe de Travail Marbrerie de Décoration a récemment publié un guide consacré à la mise en œuvre des plans horizontaux en pierre naturelle. Présenté lors du salon RO-CALIA et de la journée « Portes ouvertes » chez Spadaccini le 5 juin dernier, ce document est disponible sur le site du CTMNC : <https://tinyurl.com/ywkbvcx8>

Dans la continuité de ces travaux, le Groupe de Travail Marbrerie de Décoration élabore actuellement un nouveau guide d'emploi consacré aux ouvrages de piscine, hammam, sauna et spa en pierre naturelle.

Ce document abordera les principaux aspects techniques et normatifs liés à ces ouvrages, notamment la conception et la mise en œuvre, les interactions avec les systèmes de traitement de l'eau, les pathologies susceptibles d'affecter la pierre naturelle, ainsi que les solutions de traitement et d'entretien adaptées.

Afin d'enrichir au maximum ce guide, il est essentiel de recueillir le retour d'expérience des professionnels de la filière.

C'est dans ce cadre que le CTMNC a réalisé une enquête destinée à mieux connaître vos pratiques, vos expériences et les éventuelles difficultés rencontrées sur ces ouvrages.

Merci de consacrer quelques minutes à cette enquête et de contribuer ainsi à l'élaboration de ce futur guide !

<https://tinyurl.com/3d99jpps>

Marbrerie funéraire

Actualités du GT Funéraire

Le Groupe de travail Funéraire poursuit la rédaction de son nouveau guide destiné aux maires, à leurs représentants et aux professionnels de la marbrerie funéraire.

Retour sur le salon Funéraire Paris 2025

À l'occasion du Salon Funéraire Paris 2025, qui s'est déroulé du 19 au 21 novembre 2025, le CTMNC a participé à ce rendez-vous majeur réunissant l'ensemble des acteurs de la filière funéraire. Cette présence a permis de présenter aux professionnels les huit guides techniques consacrés à la marbrerie funéraire, ainsi que les missions et les actions du CTMNC en matière d'accompagnement technique, de normalisation et de valorisation de la pierre naturelle.

Le salon a constitué un moment privilégié d'échanges avec les marbriers, opérateurs funéraires, fournisseurs et représentants des collectivités. Ces rencontres ont aussi permis de recueillir les attentes des professionnels et de renforcer les liens avec les différents acteurs de la filière afin d'accompagner l'évolution des pratiques et des besoins du secteur.

Nouvelle carte des carrières actives : la filière actualise ses repères

Le BRGM, le CTMNC et le SNROC ont publié une nouvelle carte de France des carrières actives de roches ornementales et de construction. Présentée lors du salon Rocalia 2025, elle actualise un outil de référence dont la précédente édition remontait à 2016.

Établie à partir de la base de données CARMA du BRGM, cette nouvelle cartographie recense 461 carrières en activité, contre 505 lors du précédent inventaire, soit une diminution de près de 9 % en dix ans. Elle distingue six grandes familles de roches : pierres calcaires, granits et roches similaires, ardoises, schistes et gneiss, grès, marbres au sens large et laves volcaniques. Avec 259 exploitations, les pierres calcaires représentent 56 % des carrières recensées. Les granits et roches similaires comptent 81 sites, soit 18 % du total.

La carte identifie également les carrières bénéficiant d'une Indication Géographique. Quarante-neuf exploitations sont aujourd'hui concernées, sur un potentiel estimé à environ quatre-vingts carrières.

Plus lisible, cette nouvelle édition bénéficie d'un fond géologique simplifié, d'une symbolologie renforcée et d'étiquettes retravail-

lées pour faciliter l'identification des pierres, y compris dans les zones de forte densité. Elle s'inscrit dans une mise à jour plus large des documents cartographiques du BRGM consacrés aux carrières françaises.

Ce travail sera complété par un mémento consacré à la filière des roches ornementales et de construction, décliné sous la forme d'un livret d'accompagnement. Les données seront également accessibles sur le site Mineralinfo. Les professionnels sont invités à signaler les éventuelles anomalies ou évolutions afin de contribuer au maintien de cet outil collectif à jour.

La carte peut être consultée et téléchargée sur le site du BRGM :

<https://www.brgm.fr/fr/actualite/actualite/roches-france-trois-nouvelles-cartes-theme-carrieres>



Nouvelle carte de France des carrières actives de roches ornementales et de construction
Crédits : BRGM, CTMNC et SNROC.



Photo : Arnaud Finistre

Thomas LECORGUILLÉ et Jean-Baptiste HORHANT Le Granit de Bretagne désormais protégé à l'échelle européenne

Le 1er juin 2026, le Granit de Bretagne a obtenu sa reconnaissance en tant qu'Indication Géographique Protégée européenne. Une nouvelle étape pour une démarche pionnière, engagée il y a plus de dix ans afin de défendre l'origine du matériau et les savoir-faire granitiers bretons. Thomas Lecorguillé, président de l'Association IG Granit de Bretagne, et Jean-Baptiste Horhant, chargé de mission de l'association et de l'UNICEM Bretagne, retracent pour nous cette aventure.

Pour commencer, pouvez-vous vous présenter et préciser vos rôles respectifs au sein de la démarche ?

Thomas Lecorguillé : Je suis Directeur Général de l'entreprise Bretagne Granits et je préside depuis 2025 l'Association IG Granit de Bretagne. L'association réunit les 15 entreprises qui extraient ou transforment le granit dans l'aire géographique définie par l'Indication Géographique. Notre rôle est de faire vivre cette démarche collective, de valoriser les entreprises et leurs savoir-faire, de défendre cette appellation et de promouvoir son utilisation dans la commande publique.

Jean-Baptiste Horhant : Je suis chargé de mission au sein de l'UNICEM Bretagne et de l'Association IG Granit de Bretagne. Mon rôle est d'accompagner nos entreprises au quotidien, de promouvoir notre IGP, et de développer nos relations avec les partenaires et les collectivités.

Que représente la reconnaissance européenne obtenue le 1er juin 2026 ?

Thomas Lecorguillé : C'est un changement de dimension qui valorise notre travail. Depuis 2017, le nom « Granit de Bretagne » et l'ensemble de nos granits sont protégés en France. L'IGP étend désormais cette protection à l'ensemble du marché européen. Une entreprise ne peut donc plus utiliser cette dénomination, ou une appellation susceptible d'évoquer abusivement la Bretagne, pour commercialiser un granit qui ne respecte pas notre cahier des charges.

Cette reconnaissance nous positionne aussi comme une filière française de référence, avec des engagements forts sur la traçabilité de nos produits. Le logo européen IGP est un signe officiel de qualité ou d'origine, bien identifié

par le grand public grâce aux produits alimentaires. Son utilisation peut contribuer à faire comprendre simplement que le produit possède une origine garantie et qu'il est issu d'un savoir-faire lié à un territoire.

Cette reconnaissance modifie-t-elle les règles pour les entreprises déjà certifiées ?

Jean-Baptiste Horhant : Non. Le cahier des charges européen est celui qui encadrerait déjà l'IG française : les conditions de certification ne changent pas pour les adhérents. L'enjeu était d'obtenir une protection plus large dans la continuité du travail réalisé depuis l'homologation nationale.

L'IGP Granit de Bretagne garantit que l'ensemble des étapes d'extraction et de fabrication se déroulent sur le territoire géologique breton. Elle permet aux maîtres d'ouvrage, aux collectivités et aux particuliers de savoir précisément ce qu'ils achètent. Pour les entreprises, elle constitue un outil de différenciation face à des produits importés qui peuvent présenter une apparence proche sans avoir la même origine ni les mêmes caractéristiques.

Quel rôle le CTMNC a-t-il joué dans la mise en place de l'IG Granit de Bretagne ?

Jean-Baptiste Horhant : Le CTMNC a apporté son expertise technique lors de l'élaboration et du montage du cahier des charges, en 2016 et 2017. Il a aidé la profession à traduire les spécificités des granits bretons en critères objectifs, vérifiables et utilisables dans le dispositif de certification. Chaque année, les essais techniques réalisés par le CTMNC font partie des éléments indispensables à présenter par nos carrières et ateliers de transformation lors de leurs audits de certification.

Thomas Lecorguillé : Le Centre disposait d'un atout déterminant : la méthode dite de l'«ADN» de la pierre. Il ne s'agit pas d'un ADN biologique, mais d'une véritable carte d'identité de la pierre, établie à partir de ses caractéristiques pétrographiques, géochimiques et magnétiques. En cas de doute, l'échantillon est comparé aux références connues afin de vérifier objectivement son origine. Cet outil renforce la traçabilité et facilite la lutte contre les usurpations.

Quelles sont maintenant vos priorités ?

Thomas Lecorguillé : Nous devons faire connaître cette reconnaissance et encourager les acheteurs à l'utiliser. Notre filière est dynamique, avec plusieurs entrepreneurs qui investissent dans le prestige du granit breton et dans nos capacités de production, et nous avons besoin de visibilité sur les chantiers que l'on peut obtenir. La commande publique représente un débouché essentiel pour la filière, et nous avons démontré en 2024 grâce à l'étude VEIA que l'achat de granit français était largement rentable pour les finances publiques. Etant un critère européen reconnu, l'IGP peut aider les collectivités à sécuriser leurs prescriptions lorsqu'elles souhaitent choisir un produit local, durable et parfaitement traçable.

Jean-Baptiste Horhant : Nous allons aussi poursuivre la promotion auprès des prescripteurs et du grand public pour identifier tous les débouchés que cette reconnaissance nous offre et défendre l'appellation chaque fois que cela sera nécessaire. L'objectif reste le même depuis l'origine : préserver les emplois, les carrières et les ateliers, transmettre les savoir-faire et faire rayonner le Granit de Bretagne, désormais dans toute l'Europe.

Le CTMNC votre partenaire expert en pierre naturelle

Grâce à son expertise, ses équipements de pointe et son équipe qualifiée, le CTMNC répond à tous vos besoins :

Une pierre, une carrière à caractériser ?

Laboratoire accrédité COFRAC*, le CTMNC réalise les essais normalisés pour le marquage CE et la prescription générale d'emploi des pierres naturelles (NF B 10-601).

Une expertise technique ou un litige ?

Forte de son implication dans la normalisation française et européenne, notre équipe d'experts qualifiés vous assiste dans vos missions techniques, commerciales et d'expertise.

Des doutes sur l'origine de la pierre ?

Pour lutter contre les dénominations frauduleuses, nous avons développé une méthodologie garantissant traçabilité et provenance : « l'ADN de la pierre ».

Des interrogations sur l'impact environnemental de vos pierres ?

Spécialiste du cycle de vie de la pierre naturelle, le CTMNC réalise les FDES de vos produits, le Bilan Carbone® de votre entreprise, et vous aide à répondre aux exigences de la RE2020.

Des innovations récentes pour mieux vous accompagner !

Grâce à la digitalisation de nos processus, à des investissements récents et à l'optimisation de notre protocole d'essai de résistance au gel, nous gagnons en efficacité et en réactivité.

* Portée d'accréditation n°1-0143 « Essais » disponible sur le site www.cofrac.fr

